

RÉSOLUTION
2021-041

PUITS CENTRE COMMUNAUTAIRE –ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour que le puits au Centre communautaire soit fonctionnel, des travaux de plomberie et d'électricité sont requis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat d'électricité pour l'achat et l'installation d'une entrée électrique à l'entrepreneur Les Entreprises Simon Ste-Marie pour une somme de 1 437,19 \$, taxes incluses;

D'AFFECTER cette dépense au poste budgétaire 23-082-00-725.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président